

Lignes Directrices De La CDB

Approche Par Écosystème



**Secrétariat
de la Convention
sur la diversité
biologique**

CDB

Approche Par Écosystème



PNUE



Secrétariat
de la Convention
sur la diversité
biologique

CDB

Une publication du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal 2004.

ISBN: 92-9225-024-8 (.pdf)

Droits d'auteur 2004, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Cette publication peut être reproduite sans autorisation préalable des détenteurs des droits d'auteur, si cette reproduction est à but non lucratif ou éducatif, à condition de faire référence à la source. Le Secrétariat de la Convention apprécierait de recevoir une copie de toute publication utilisant la présente publication comme source.

Pour toute référence ou bibliographie, veuillez noter que cette publication porte le nom suivant:

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2004) *Approche Par Écosystème* (Lignes Directrices de la CDB) Montréal: Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique 51 p.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter:

Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Centre de commerce mondial
413 rue St. Jacques, bureau 800
Montréal, Québec, Canada H2Y 1N9

Téléphone: +1 (514) 288 2220
Télécopieur: +1 (514) 288 6588
Courriel: secretariat@biodiv.org

Photographies: Bry/UNEP/Alphapresse

cette publication est également disponible en .pdf en anglais (ISBN 92-9225-023-x) et en espagnol (ISBN 92-9225-025-6)

Cette publication a été imprimée avec le soutien du gouvernement des Pays Bas

Avant-propos

La diversité biologique, c'est-à-dire la variété de la vie sur la Terre et les modèles naturels qu'elle forme, est de plus en plus menacée par les activités humaines. La gestion des ressources de biodiversité, afin de réaliser les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique, à savoir: la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, constitue un défi de taille pour l'humanité. Les processus qui lient écosystèmes et espèces sont complexes: une intervention effectuée dans un lieu géographique donné peut avoir des répercussions imprévues ailleurs, plusieurs années plus tard. A cet égard, l'approche par écosystème propose une excellente stratégie de gestion intégrée des sols, des eaux et des ressources vivantes - une stratégie qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. L'approche par écosystème est le principal cadre d'action aux termes de la Convention; son application permettra de réaliser un certain équilibre entre les trois objectifs de la Convention.

L'approche par écosystème est fondée sur l'application de méthodologies scientifiques adéquates concentrées sur des paliers d'organisation biologique. Ces paliers couvrent les principales structures, processus, fonctions et interactions entre les organismes et leur environnement. En outre, l'approche par écosystème a le mérite de reconnaître que les populations humaines, dans leur diversité culturelle, sont une composante intégrante de nombreux écosystèmes. Cette approche joue un rôle fondamental quand il s'agit d'orienter l'action des différents programmes de travail de la Convention et de tisser des liens entre ces programmes. En définitive, tous les biomes, et donc tous les programmes de travail, sont liés entre eux à un degré ou un autre. Une action de gestion qui ne tient pas compte de ces liens ne peut réussir pleinement.

L'approche par écosystème exige une gestion adaptative pour traiter le caractère dynamique et complexe des écosystèmes et en l'absence d'une connaissance ou compréhension complète de leur fonctionnement. Souvent, les processus écosystémiques ne sont pas linéaires et révèlent des décalages. Ceci conduit à des discontinuités, ouvrant la voie à l'incertitude et les surprises. Seule une gestion adaptative peut apporter des réponses à ces incertitudes puisqu'elle contient des

éléments d'apprentissage par l'expérience ou de feedback de recherche. Axés sur les besoins d'information de la gestion, les efforts de recherche scientifique visant à mieux cerner le fonctionnement des éléments constitutifs de l'écosystème et leur connectivité, permettront aux gestionnaires de fonder leurs décisions sur les meilleures données scientifiques disponibles, dans le contexte d'une approche de précaution. Des mesures pourraient devoir être prises même lorsque la relation de cause à effet n'est pas scientifiquement établie.

Loin d'exclure d'autres approches gestion et de conservation, l'approche par écosystème peut même les accompagner et les compléter. Parmi ces approches, il y a lieu de citer la gestion fondée sur l'écosystème, la gestion durable des forêts, la gestion intégrée des bassins versants, la gestion intégrée des zones marines et côtières, et les méthodes rationnelles de pêche. Ces approches peuvent accompagner et soutenir l'application de l'approche par écosystème dans divers secteurs et biomes. D'autres approches similaires telles que les réserves de la biosphère, les aires protégées et les programmes de conservation d'espèces individuelles, et d'autres approches réalisées dans le cadre des politiques et stratégies nationales, peuvent être intégrées au contexte de l'approche par écosystème pour prendre en charge les situations complexes. En somme, on peut mettre en œuvre l'approche par écosystème de différentes façons, selon les conditions locales, départementales, nationales, régionales ou mondiales. En effet, il existe plusieurs façons d'utiliser les approches par écosystème pour atteindre concrètement les objectifs de la Convention.

La Convention sur la diversité biologique est le premier et unique traité international à opter pour une approche holistique fondée sur l'écosystème pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Elle est l'un des piliers qui soutiennent les efforts internationaux en matière de développement durable. Avec l'approche de précaution, l'approche par écosystème est l'un des principaux concepts guidant nos efforts de gestion des ressources biologiques et a été reconnue comme telle dans le Plan d'application issu du Sommet mondial sur le développement durable. C'est pourquoi j'exhorte tous les acteurs concernés à ne ménager aucun effort pour appliquer l'approche écosystémique lorsqu'elles entreprennent des activités visant à atteindre les objectifs de la Convention. Nous vous invitons également à nous faire part de vos expériences et suggestions en vue de mieux rentabiliser nos efforts collectifs.

Hamdallah Zedan
Secrétaire exécutif

Introduction

L'approche par écosystème est apparue comme un principe fondamental de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique dès l'avènement de cette dernière. A l'occasion de sa seconde réunion, tenue à Jakarta en novembre 1995, la Conférence des Parties avait retenu l'approche par écosystème comme principal cadre d'action de la Convention et, depuis, y renvoie lors de l'élaboration et l'application des différents programmes de travail thématiques et intersectoriels ainsi que dans les lignes directrices qui ont été élaborées dans le cadre de ces programmes de travail. Actuellement, chacun des programmes de travail de la Convention intègre l'approche par écosystème dans ses buts et activités. Le rôle central de l'approche par écosystème est également énoncé dans le Plan stratégique de la Convention.

Bien que l'approche par écosystème constitue un principe central de la Convention, cette notion reste difficile à définir en des termes accessibles. Lors de sa quatrième réunion, tenue à Bratislava en mai 1998, la Conférence des Parties avait reconnu la nécessité d'une description pratique et d'une élaboration approfondie de la notion d'approche par écosystème. Pour ce faire, elle avait demandé à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (l'Organe subsidiaire) d'élaborer des principes directeurs sur l'approche par écosystème.

S'appuyant sur les travaux de l'Organe subsidiaire visant à rendre l'approche par écosystème opérationnelle, la cinquième réunion de la Conférence des Parties avait retenu une description de la notion "approche par écosystème" et cinq points d'orientation opérationnelle. Elle a également recommandé l'application des 12 principes contenus dans cette approche. La description, les orientations et les principes sont énoncés dans la décision V/6 de la Conférence des Parties. Ils sont réitérés dans le présent document. Il était entendu que l'application de l'approche par écosystème doit tenir compte de tous les principes et que chacun de ces derniers doit être considéré en fonction des circonstances locales.

Même si la tâche consistant à définir l'approche par écosystème n'a pas été aisée, plusieurs Gouvernements et organisations ont commencé à l'appliquer. Les études de cas se sont avérées fort utiles en tant que sources d'information sur les succès et les échecs des applications - sur le terrain - de l'approche par écosystème. Il n'est pas alors surprenant que la Conférence des Parties ait mis l'accent sur la collecte et l'analyse d'études de cas qui sont, d'ailleurs, postées sur le site Internet de la Convention (<http://www.biodiv.org/programmes/cross-cutting/ecosystem/cs.aspx>). Un registre interrogeable sur Internet est en cours de

confection, en réponse à une demande faite en ce sens par la septième réunion de la Conférence des Parties. Cet outil comprendra également une banque d'études de cas interrogeable.

Ces dernières années, nous avons beaucoup appris sur l'application de l'approche par écosystème, et le présent document contient des orientations de mise en œuvre et des annotations qui ont été saluées par la septième réunion de la Conférence des Parties (Annexe 1 à la décision VII/5). En outre, le document examine la relation entre la gestion durable des forêts et l'approche par écosystème ainsi qu'un examen critique de, et la formulation de stratégies pour, l'intégration de l'approche par écosystème dans le programme de travail de la Convention (Annexe II à la décision VII/5). Ce riche matériau est le produit de l'excellent travail réalisé par le groupe d'experts chargé d'étudier cette problématique.

Le principal constat est probablement la réalisation que la priorité aujourd'hui n'est pas dans la formulation de définitions nouvelles ou de révisions des principes. Il importe plutôt de faciliter l'application de l'approche par écosystème en tant que principal cadre de réalisation équilibrée des trois objectifs de la Convention. Il est temps d'agir pour concrétiser l'objectif de réduction substantielle - avant 2015 - du rythme actuel d'appauvrissement de la biodiversité. Cet objectif ne peut être atteint sans adopter entièrement l'approche par écosystème dans toutes les activités de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique.

Table des matières

Avant Propos	1
Introduction	3
Table des matières	5
La description de l'approche par écosystème (Décision V/6, section A)	6
Les 12 principes de l'approche par écosystème et leurs explications , annotations suggérées aux explications et aux directives opérationnelles. (tableau 1 de Décision VII/11)	7
Annexe I, Directives opérationnelles pour la mise en oeuvre de l'approche par écosystème (Décision V/6, Section C)	32
Annexe II, Décision VII/11, Sections A et B	
A. Orientations additionnelles sur la mise en œuvre des principes de l'approche par écosystème	35
B. Notes explicatives supplémentaires sur les questions intersectorielles relatives aux directives opérationnelles	37
Annexe III, analyse des rapports entre la gestion durable des forêts et l'approche par écosystème, et examen de l'intégration de l'approche par écosystème dans les programmes de travail de la Convention.	
A. Gestion durable des forêts	40
B. Intégration de l'approche par écosystème dans les secteurs et les biomes correspondant aux programmes de travail thématiques de la Convention	47

Description de l'approche par écosystème

1. L'approche par écosystème est une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. Ainsi, l'application d'une telle approche aidera à assurer l'équilibre entre les trois objectifs de la Convention que sont la conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.
2. L'approche par écosystème repose sur l'application de méthodes scientifiques appropriées aux divers niveaux d'organisation biologique, qui incluent les processus, les fonctions et les interactions essentiels entre les organismes et leur environnement. Elle reconnaît que les êtres humains, avec leur diversité culturelle, font partie intégrante des écosystèmes.
3. L'accent mis sur la structure, les processus, les fonctions et les interactions est dans le droit fil de la définition de l'écosystème, qu'on trouve à l'Article 2 de la Convention qui se lit comme suit : «On entend par "écosystème" un complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle». Cette définition ne mentionne pas d'unité ou d'échelle spatiale particulière, contrairement à la définition de la "habitat" donnée par la Convention. Par conséquent, le terme "écosystème" ne correspond pas nécessairement aux termes "biome" ou "zone écologique", mais peut renvoyer à toute unité fonctionnelle, à quelque échelle que ce soit. De fait, c'est le problème à considérer qui devrait déterminer l'échelle de l'analyse et de l'action. Ce pourrait être, par exemple, un grain de terre arable, un étang, une forêt, un biome ou toute la biosphère.
4. L'approche par écosystème exige une gestion qui puisse s'adapter à la nature complexe et dynamique des écosystèmes et à une connaissance et une compréhension insuffisante de leur fonctionnement. Les écosystèmes obéissent souvent à des processus non linéaires, et l'on observe fréquemment un décalage entre ces processus et l'apparition de leurs conséquences. Il en résulte des discontinuités, qui engendrent la surprise et l'incertitude. La gestion doit savoir s'adapter pour répondre à ces incertitudes et accepter dans une certaine mesure d'apprendre sur le tas" ou tirer parti des résultats de recherche. Il peut se révéler nécessaire de prendre certaines mesures même lorsque la relation de cause à effet n'a pu être parfaitement établie sur le plan scientifique.
5. L'approche par écosystème, qui n'exclut pas d'autres méthodes de gestion et de conservation telles que les réserves de la biosphère, les zones protégées et les programmes de conservation portant sur une espèce déterminée, ainsi que d'autres approches utilisées dans le cadre des politiques et législations nationales, pourrait plutôt intégrer toutes ces approches et d'autres méthodes pour traiter des situations complexes. Il n'y a pas une seule façon d'appliquer l'approche par écosystème car elle dépend des conditions locales, provinciales, nationales, régionales ou mondiales. En fait, l'approche par écosystème pourrait être utilisée de diverses façons en tant que cadre propre à assurer concrètement la réalisation des objectifs de la Convention.

**Les 12 principes de l'approche
par écosystème et leurs explications,
annotations suggérées aux explications
et aux directives opérationnelles.
(tableau 1 de Décision VII/11)**

Principe 1: Les objectifs de gestion des terres, des eaux et des ressources vivantes sont un choix de société.

Explication :

Les différents secteurs de la société perçoivent les écosystèmes en fonction de leurs propres besoins économiques, culturels et sociaux. Les peuples autochtones et autres communautés locales vivant de la terre sont des intervenants importants et leurs droits comme leurs intérêts doivent être reconnus. La diversité culturelle et la diversité biologique sont des éléments constitutifs centraux de l'approche par écosystème, et la gestion devrait en tenir compte. En dernière analyse, tous les écosystèmes devraient être gérés pour leurs valeurs intrinsèques et pour les biens tangibles ou intangibles qu'ils apportent aux êtres humains, de façon juste et équitable.

Annotations à l'explication :

Les objectifs de gestion des terres, des eaux et des ressources vivantes sont un choix de société, déterminés par des négociations et des échanges entre des intervenants qui ont des perceptions, des intérêts et des intentions différents. A cet égard, il convient de noter que :

- La société humaine est diverse quant à la nature et la forme des relations entre les différents groupes et le monde naturel, chacun percevant le monde autour de lui de façon différente et insistant sur ses propres intérêts et besoins économiques, culturels et sociaux.
- Tous les secteurs pertinents de la société veulent que leurs intérêts soient traités équitablement et ceci peut exiger la prévision de résultats différents dans des lieux différents et à des moments différents.
- Il est également nécessaire de s'assurer que les besoins des générations futures et du monde naturel sont adéquatement représentés.
- Compte tenu de cette diversité, de bons processus de prise de décision qui prévoient des négociations et des échanges sont requis, afin de fixer des objectifs généralement acceptables pour la gestion de zones particulières et de leurs ressources vivantes.
- Les bons processus de prise de décision comprennent les caractéristiques suivantes:
 - Toutes les parties intéressées (notamment les communautés autochtones et locales) devraient participer au processus;
 - Il importe de préciser quand les décisions ont été prises et d'identifier le(s) décideur(s);
- Les décideurs devraient être responsables devant les communautés d'intérêt appropriées;
- Les critères qui sous-tendent les décisions devraient être appropriés et transparents;
- Les décisions devraient être fondées sur, et contribuer à, la communication et la coordination intersectorielles.

Les bonnes décisions dépendent de l'accès des intervenants à des informations correctes et ponctuelles et de la capacité d'appliquer ces connaissances.

Directives opérationnelles

- 1.1 Impliquer tous les intervenants (parties intéressées) (y compris les communautés autochtones et locales) dans :
 - l'articulation, la définition et l'établissement des buts de gestion
 - la définition des problèmes
 - les choix (principe 12).
- 1.2 Nécessité de définir clairement les limites (temporelles et spatiales) de l'unité de gestion qui est soumise au processus de choix de société.
- 1.3 S'assurer que les intervenants qui ne sont pas en mesure de se représenter eux-mêmes sont adéquatement représentés par quelqu'un d'autre.
- 1.4 Veiller à ce que tous les intervenants aient une capacité équitable de participer effectivement, notamment en garantissant un accès équitable à l'information, la capacité de participer aux processus, etc.
- 1.5 Veiller à ce que le processus de prise de décision compense toute inégalité de pouvoir dans la société, afin de garantir que ceux qui sont normalement marginalisés (par ex. les femmes, les pauvres, les peuples autochtones) ne sont pas exclus ou réprimés dans leur participation.
- 1.6 Déterminer l'identité des décideurs pour chaque décision, quand les décisions seront prises (quel processus sera utilisé), et quelles sont les limites de la liberté de jugement du décideur (par ex. quels sont les critères juridiques de la décision, et quelle est l'orientation politique générale à laquelle la décision doit se conformer, etc.).
- 1.7 Veiller à ce que les intérêts des intervenants soient reconnus dans toute la diversité de décisions dans le temps et dans l'espace et à tous les niveaux. Veiller d'autre part à ce que les intervenants ne perdent pas leur intérêt, en incorporant leurs points de vue connus dans les décisions futures et en leur permettant de contribuer de façon productive.
- 1.8 Dans la mesure du possible, utiliser les mécanismes sociaux existants ou créer de nouveaux mécanismes qui soient compatibles avec les circonstances sociales existantes ou souhaitées.
- 1.9 S'assurer que les décideurs sont responsables devant les communautés d'intérêt appropriées.
- 1.10 Développer la capacité de médiation des négociations et des compromis et de gestion des conflits entre les groupes d'intervenants pertinents, dans la prise de décision en matière de gestion et d'utilisation et conservation des ressources biologiques.
- 1.11 Nécessité de mettre en place des mécanismes propres à assurer que, une fois que le choix de société approprié a été fait, la décision pourra être appliquée à long terme, c'est-à-dire que les structures politiques, législatives et de contrôle doivent être en place.
- 1.12 Entreprendre une évaluation à l'échelle nationale afin d'analyser les effets des pratiques de gestion des écosystèmes sur la société, afin de trouver des moyens d'atténuer les contraintes possibles entre les parties prenantes dans la phase de mise en œuvre

Principe 2: La gestion devrait être décentralisée et ramenée le plus près possible de la base.

Explication :

Les systèmes décentralisés peuvent entraîner plus d'efficacité, d'efficacité et d'équité. Tous les intéressés devraient participer à la gestion qui devrait être également propice aux intérêts locaux et à ceux de tous les humains. Plus la gestion se fait à proximité de l'écosystème, plus il y a de responsabilité, de propriété, d'imputabilité, de participation et de recours au savoir local.

Annotations à l'explication :

Les décisions devraient être prises par ceux qui représentent les communautés d'intérêt appropriées, tandis que la gestion devrait être assumée par ceux qui ont la capacité d'appliquer les décisions. A cet égard, il est à noter que :

- On trouve généralement un grand nombre de communautés d'intérêt dans le domaine de la gestion des écosystèmes. Il importe donc de veiller à ce que le niveau de prise de décision et de gestion sélectionné maintienne un juste équilibre entre ces divers intérêts.
- Souvent, mais pas toujours, plus la prise de décision et la gestion se font à proximité de l'écosystème, plus il y a de participation, de responsabilité, de propriété, d'imputabilité et de recours au savoir local, qui sont tous essentiels à une gestion réussie.
- En raison des différents niveaux d'intérêt et des différentes capacités des responsables d'aborder les divers aspects de la gestion des écosystèmes, il existe souvent une multiplicité de décideurs et de gestionnaires jouant des rôles différents pour toute ressource ou tout lieu particulier.
- Les décisions prises par les gestionnaires de ressources locaux sont souvent influencées par, ou même subordonnées à, des processus environnementaux, économiques et politiques qui sont hors de leur sphère d'influence, à des niveaux d'organisation plus élevés, d'où la nécessité de mettre en place des mécanismes propres à coordonner les décisions et les actions de gestion à divers niveaux d'organisation.

Directives opérationnelles

- 2.1 Les multiples communautés d'intérêt devraient être identifiées et les décisions concernant des aspects particuliers de gestion assignés à un organe qui représente la communauté d'intérêt la plus appropriée. S'il y a lieu, les fonctions de gestion/décisions devraient être subdivisées. Par exemple, les décisions stratégiques pourraient être prises par le gouvernement central, les décisions opérationnelles par un gouvernement local ou une agence de gestion locale, et les décisions relatives à l'allocation des avantages entre les membres d'une communauté par la communauté elle-même.

- 2.2 Les effets préjudiciables d'une prise de décision et de responsabilités de gestion fragmentées devraient être compensés en :
- Veillant à ce que les décisions soient adéquatement emboîtées et reliées
 - Partageant l'information et les compétences techniques
 - Assurant une bonne communication entre les différents organes de gestion
 - Présentant l'ensemble des décisions et de la gestion à la communauté de manière compréhensible et consolidée, de façon à permettre une collaboration efficace entre la communauté et l'ensemble du système.
 - Assurant des relations de soutien entre les différents niveaux.
- 2.3 De bonnes dispositions administratives sont essentielles, notamment
- Responsabilités claires
 - Responsabilités devant les autorités nécessaires
 - Imputabilité des organes ou personnes compétents

Il est à noter que cette liste n'est nullement exhaustive, mais qu'il ne semble pas particulièrement nécessaire d'identifier d'autres points.

- 2.4 La réalisation d'un niveau de décentralisation adéquat nécessite une prise de décision de haut niveau afin de créer un environnement favorable et porteur, ainsi qu'un engagement à déléguer les responsabilités de prise de décision qui sont actuellement situées à un niveau trop élevé.
- 2.5 La sélection du niveau adéquat de décentralisation et d'un organe approprié devrait tenir compte des facteurs suivants :
- Si l'organe représente la communauté d'intérêt appropriée
 - Si l'organe s'est engagé aux intentions de la fonction
 - Si l'organe est doté des capacités de gestion nécessaires

La productivité (par ex. en déplaçant la fonction à un autre niveau, il peut y avoir assez de travail pour permettre de préserver le niveau de compétence nécessaire pour assurer la fonction de manière efficace et productive).

- Si l'organe a d'autres fonctions qui constituent un conflit d'intérêt
- Les effets sur les membres marginalisés d'une société (par ex. femmes; groupes tribaux marginalisés)

Dans certains cas, les problèmes pourraient être rectifiés, par le renforcement des capacités, par exemple. Dans les cas où aucun organe approprié n'est disponible au bon niveau, un nouvel organe pourrait être créé, un organe existant modifié ou un niveau différent sélectionné.

- 2.6 Lorsque les fonctions sont déplacées à un autre niveau, il importe de s'assurer que l'organe qui en est chargé détient la capacité suffisante pour s'acquitter de cette responsabilité (par ex. ressources, systèmes, autorité) et que tout risque découlant de cette transition peut être géré. Ceci pourrait nécessiter un renforcement des capacités pour permettre à la décentralisation de se faire.

La décentralisation de la gestion dépend des dispositions institutionnelles. En effet, sans l'existence d'une structure institutionnelle qui soutienne et coordonne les autorités chargées de la prise de décision, leurs travaux n'ont aucune valeur.

Principe 3: Les gestionnaires d'écosystèmes devraient considérer les effets (réels ou potentiels) de leurs activités sur les écosystèmes adjacents ou autres écosystèmes.

Explication :

Les interventions de gestion d'écosystème ont souvent des retombées inconnues ou imprévisibles sur d'autres écosystèmes; les effets possibles devraient donc être envisagés et analysés. Ceci peut imposer certains aménagements ou certains modes d'organisation aux institutions associées à la prise de décision pour faire, s'il y a lieu, les compromis appropriés

Annotations à l'explication :

Les écosystèmes ne sont pas des systèmes fermés, mais sont au contraire ouverts et souvent reliés à d'autres écosystèmes. Cette structure ouverte et les liens entre les écosystèmes impliquent que les effets sur le fonctionnement des écosystèmes sont rarement limités au point d'impact ou uniquement à un seul écosystème. A cet égard, il convient de noter que :

- Les effets des interventions de gestion, ou la décision de ne pas intervenir, ne sont donc pas seulement limités au point d'impact.
- Les effets entre les écosystèmes sont rarement linéaires et sont susceptibles de décalages dans le temps.
- Les dispositifs de gestion doivent être conçus de façon à faire face à ces questions.

Il importe de refléter le fait que les impacts se produisent dans les deux sens : vers l'intérieur et vers l'extérieur d'un écosystème particulier et non pas simplement à côté ou en aval de l'écosystème. Ces derniers impacts ont également d'autres liens (par ex. les écosystèmes reliés par les espèces migratrices).

Directives opérationnelles

- 3.1 Les gestionnaires des ressources naturelles, les décideurs et les responsables politiques devraient considérer les effets possibles que leurs actions pourraient avoir sur les écosystèmes adjacents ou en aval (bassins hydrographiques et zones côtières) afin de déterminer les effets à l'intérieur et à l'extérieur de l'écosystème.
- 3.2 Lorsque les impacts de la gestion ou de l'utilisation d'un écosystème ont des effets ailleurs, ou que ces effets sont prévus, il importe de rassembler les intervenants et les experts techniques compétents pour examiner les moyens de minimiser les conséquences néfastes.
- 3.3 Des études d'impact sur l'environnement (EIE), y compris les évaluations stratégiques environnementales (ESE) devraient être effectuées pour toutes les interventions susceptibles d'avoir des impacts écologiques majeurs, en tenant compte de tous les éléments constitutifs de la diversité biologique. Ces évaluations devraient accorder une attention adéquate aux effets potentiels en dehors du site. Les résultats de ces évaluations devraient donner lieu à des actions ultérieures. Des échelles différentes doivent être examinées lors de l'identification des risques ou dangers existants ou potentiels menaçant l'écosystème.
- 3.4 Mettre en place et/ou maintenir des systèmes nationaux et régionaux d'intégration de données d'expérience pour mesurer les effets de mesures de gestion sur l'ensemble des écosystèmes.

Principe 4: Compte tenu des avantages potentiels de la gestion, il convient de comprendre l'écosystème dans un contexte économique. Tout programme de gestion devrait :

- a) réduire les distorsions du marché qui ont des effets néfastes sur la diversité biologique;**
- b) harmoniser les mesures d'incitation pour favoriser la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique;**
- c) intégrer dans la mesure du possible les coûts et les avantages à l'intérieur de l'écosystème géré.**

Explication :

La plus grave menace pesant sur la diversité biologique est constituée par l'adoption de modes d'occupation des sols qui excluent la diversité biologique. Les distorsions du marché sont souvent à l'origine de ce phénomène car les systèmes et populations naturels sont sous-évalués par les marchés, qui, par le biais d'incitations et de subventions ayant un effet pervers, favorisent une reconversion des terres au profit de systèmes moins divers. Bien souvent, ceux qui bénéficient de la conservation ne paient pas les coûts qui y sont associés et, de même, ceux qui engendrent les coûts environnementaux (par ex. par la pollution) échappent à la responsabilité. L'harmonisation des mesures d'incitation permet à ceux qui contrôlent la ressource d'en tirer des avantages et veille à ce que les coûts environnementaux soient payés par ceux qui en sont responsables.

Annotations à l'explication :

De nombreux écosystèmes fournissent des biens et des services de valeur et il importe donc de comprendre et de gérer les écosystèmes dans un contexte économique. Très souvent, les systèmes économiques omettent de prendre en compte les innombrables valeurs, souvent intangibles, découlant des systèmes écologiques. A cet égard, il convient de noter que :

- Les biens et les services découlant des écosystèmes sont sous-évalués par les systèmes économiques.
- Même lorsque l'évaluation est exhaustive, la majorité des biens et services environnementaux ont un caractère de " biens publics " dans le sens économique du terme et sont difficiles à incorporer dans les marchés.
- Il est souvent difficile d'introduire de nouvelles utilisations des écosystèmes, même lorsque leurs impacts sont moindres, car les systèmes économiques et sociaux font preuve d'une inertie considérable, notamment lorsque de grands intérêts existants sont touchés et résistent au changement.
- De nombreux intervenants qui ont de grands intérêts dans les écosystèmes mais qui ont une influence politique et économique limitée risquent d'être marginalisés des systèmes économiques pertinents.

- Lorsque ceux qui contrôlent l'occupation des sols n'obtiennent aucun avantage de la préservation des écosystèmes et des processus naturels, ils sont susceptibles d'initier des pratiques non durables d'occupation des sols qui leur apportent des avantages directs à court terme. Un partage plus équitable des avantages découlant des écosystèmes est donc conseillé.
- Les politiques, lois et règlements internationaux, nationaux et infranationaux, ainsi que les subventions, peuvent créer des incitations perverses à la gestion non durable des écosystèmes. Par conséquent, la conception des systèmes économiques doit être modifiée pour prendre en compte les objectifs de la gestion environnementale.
- L'examen de la question des distorsions du marché qui ont un effet néfaste sur la diversité biologique nécessitera l'établissement d'un dialogue avec d'autres secteurs. L'obtention d'avantages économiques n'est pas nécessairement en contradiction avec la conservation de la diversité biologique et l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Directives opérationnelles

- 4.1 Acquérir une compréhension du contexte économique et social de la question à laquelle l'approche par écosystème est appliquée.
- 4.2 Appliquer des méthodes appropriées et des pratiques d'évaluation économique aux biens et services découlant des écosystèmes (valeurs directes, indirectes, intrinsèques) ainsi qu'aux impacts environnementaux (effets internes ou externes).
- 4.3 Viser à réduire les distorsions du marché qui ont des effets néfastes sur la diversité biologique.
- 4.4 Harmoniser les mesures d'incitation économique et sociale pour favoriser la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.
- 4.5 Intégrer dans la mesure du possible les coûts et les avantages à l'intérieur de l'écosystème géré.
- 4.6 Évaluer les avantages économiques directs et indirects associés à la bonne gestion des écosystèmes, y compris la conservation de la diversité biologique et la qualité de l'environnement.
- 4.7 Accroître les avantages découlant de l'utilisation de la diversité biologique.
- 4.8 Assurer le partage équitable des coûts et des avantages.

Incorporer les valeurs économiques et sociales des biens et services découlant des écosystèmes dans les décisions relatives à la comptabilité nationale, la politique, la planification, l'éducation et la gestion des ressources.

Principe 5 : Conserver la structure et la dynamique de l'écosystème, pour préserver les services qu'il assure, devrait être un objectif prioritaire de l'approche par écosystème.

Explication :

Le fonctionnement et la résilience d'un écosystème dépendent de la relation dynamique au sein des espèces, d'une espèce à l'autre comme entre les espèces et leur environnement abiotique, ainsi que d'interactions physiques et chimiques à l'intérieur de l'environnement. La conservation, et, le cas échéant, la régénération de ces interactions et processus sont plus importantes à long terme pour la conservation de la diversité biologique que la simple protection des espèces.

Annotations à l'explication :

La conservation de la diversité biologique et la préservation du bien-être humain dépendent du fonctionnement et de la résilience des écosystèmes naturels. A cet égard, il convient de noter que:

- Les services procurés par l'écosystème, c'est-à-dire les avantages découlant des écosystèmes sous forme de ressources, y compris la réglementation environnementale, de soutien aux processus de la biosphère, d'apports à la culture et de valeurs intrinsèques des écosystèmes eux-mêmes, dépendent de la préservation et, le cas échéant, de la restauration de structures et de fonctions écologiques particulières.
- Le fonctionnement et la résilience d'un écosystème dépendent de la relation dynamique au sein des espèces, d'une espèce à l'autre comme entre les espèces et leur environnement abiotique, ainsi que des interactions physiques et chimiques à l'intérieur de l'environnement.
- Compte tenu de cette complexité, la gestion doit se concentrer sur la préservation et, le cas échéant, la restauration des structures et des processus écologiques essentiels (par ex. les systèmes hydrologiques, les systèmes de pollinisation, les habitats et les réseaux alimentaires), et non simplement sur des espèces particulières.
- Etant donné que les pertes de diversité biologique prédisposent les populations et les espèces à l'extinction locale, il est nécessaire, pour conserver la composition et la structure d'un écosystème, de surveiller la taille des populations des espèces vulnérables et économiquement importantes.

La gestion des processus d'un écosystème doit être entreprise même dans les cas où les données sur le fonctionnement de l'écosystème sont incomplètes.

Directives opérationnelles

- 5.1 Améliorer la compréhension des corrélations entre la composition, la structure et la fonction des écosystèmes eu égard à i) l'interaction, les valeurs et les besoins humains (y compris les aspects culturels), ii) la gestion de la conservation de la diversité biologique, et iii) la qualité, l'intégrité et la vitalité de l'environnement.
- 5.2 Déterminer et définir les buts et objectifs sociaux, économiques et de conservation qui peuvent servir à orienter la politique, la gestion et la planification utilisant des processus participatifs.
- 5.3 Evaluer dans quelle mesure la composition, la structure et la fonction des écosystèmes peuvent contribuer à assurer des biens et des services qui satisfont l'équilibre souhaité entre les résultats sociaux, économiques et de conservation.
- 5.4 Accroître les connaissances sur les réactions des écosystèmes, sur le plan des changements de composition, structure et fonction, aux contraintes internes et externes causées, entre autres, par l'utilisation humaine, les perturbations, la pollution, le feu, les espèces exotiques, les maladies, les variations climatiques anormales (sécheresse, inondations), etc.
- 5.5 Elaborer et promouvoir des stratégies et des pratiques de gestion qui facilitent et garantissent la conservation des services assurés par les écosystèmes et prendre en compte, ou minimiser, les risques/dangers menaçant la fonction et la structure des écosystèmes.
- 5.6 Appliquer des instruments destinés à préserver ou restaurer les services assurés par les écosystèmes.
- 5.7 S'il y a lieu, élaborer des stratégies et des pratiques de gestion propres à faciliter la récupération de la structure et de la fonction des écosystèmes (y compris les éléments menacés) afin de produire ou accroître les services assurés par les écosystèmes et les avantages découlant de la diversité biologique.
- 5.8 Développer et appliquer des instruments qui puissent contribuer à atteindre les objectifs de gestion de la conservation, en combinant la gestion des réseaux d'aires protégées, des réseaux écologiques et des zones qui ne font pas partie de ces réseaux, afin de répondre aux besoins de conservation à moyen et long terme, conformément à la décision VII/28.
- 5.9 La surveillance de la taille des populations vulnérables et des espèces importantes devrait être liée à un plan de gestion qui identifie les mesures et actions rectificatives.

Principe 6: La gestion des écosystèmes doit se faire à l'intérieur des limites de leur dynamique.

Explication :

Au moment d'examiner la probabilité, voire la facilité, d'atteindre les objectifs de gestion, il faut prendre en compte les conditions environnementales qui limitent la productivité naturelle, la structure et la dynamique de l'écosystème. Les limites de la dynamique de l'écosystème peuvent être influencées à divers degrés par des conditions temporaires, imprévisibles ou artificiellement entretenues, et la gestion devrait, dans la même mesure, faire preuve de la prudence qui s'impose.

Annotations à l'explication :

Il y a des limites aux demandes que l'on peut imposer à un écosystème tout en préservant son intégrité et sa capacité de continuer à fournir les biens et les services qui forment la base du bien-être des humains et de la pérennité de l'environnement. Notre compréhension actuelle est insuffisante pour permettre à ces limites d'être définies de façon précise, et une approche précautionneuse accompagnée d'une gestion évolutive est donc conseillée. A cet égard, il convient de noter que:

De même qu'il y a des limites à ce que l'on peut demander d'un écosystème, il y a des limites au niveau de la perturbation que les écosystèmes peuvent tolérer, selon l'ampleur, l'intensité, la fréquence et la nature de la perturbation.

Ces limites, qui ne sont pas statiques, peuvent varier d'un site à un autre, dans le temps et par rapport aux circonstances et aux événements passés.

En considérant les limites d'un écosystème, les effets cumulatifs des interventions dans le temps et dans l'espace devraient être évalués.

Si ces limites sont dépassées, l'écosystème subit des transformations importantes quant à sa composition, à sa structure et à sa dynamique, entraînant généralement une perte de diversité biologique qui entraîne à son tour une réduction de sa capacité de transformer les déchets et les contaminants.

Le manque de connaissances et l'incertitude concernant les limites réelles (seuils de transformation) des différents écosystèmes sont considérables. Alors que la poursuite de la recherche pourra réduire ces incertitudes, compte tenu de leur nature dynamique et complexe, il se peut que notre compréhension des écosystèmes ne soit jamais parfaite.

Étant donné la prépondérance des incertitudes dans la gestion des écosystèmes, il importe que cette gestion soit évolutive et se concentre sur une diffusion active du savoir provenant des résultats des interventions planifiées utilisant une approche expérimentale solide qui permet aux effets de l'intervention d'être déterminés avec précision.

Afin de restaurer des capacités perdues ou de contrôler l'utilisation, les gestionnaires devraient procéder avec circonspection et appliquer une approche de gestion évolutive.

Directives opérationnelles

- 6.1 Identifier les pratiques non durables et développer des mécanismes d'amélioration en impliquant tous les intervenants.
- 6.2 Compte tenu des incertitudes associées à la définition des limites du fonctionnement des écosystèmes dans la plupart des circonstances, l'approche de précaution devrait être observée.
- 6.3 Mettre en œuvre une approche de gestion évolutive.
- 6.4 Acquérir une compréhension des limites de la dynamique des écosystèmes et des effets des diverses utilisations humaines sur la fourniture de biens et de services par les écosystèmes.
- 6.5 Dans les cas où des limites admissibles de transformation d'éléments constitutifs d'un écosystème peuvent être acceptées, gérer dans ces limites et assurer le suivi et l'évaluation des réactions de l'écosystème. Fournir des données d'expérience à des intervalles réguliers aux responsables chargés de fixer les limites d'exploitation et autres limites.
- 6.6 Encourager l'usage des évaluations et du suivi environnementaux pour déterminer les réactions de l'écosystème aux perturbations, afin de fournir des données d'expérience sur la gestion et d'élaborer des interventions appropriées.
- 6.7 Elaborer et promouvoir des stratégies et pratiques de gestion appropriées qui pérennisent les ressources et préservent les écosystèmes dans les limites de leur dynamique.
- 6.8 Les objectifs et les pratiques de gestion de l'utilisation durable devraient éviter ou minimiser les impacts néfastes sur les services, la structure, les fonctions et d'autres éléments constitutifs des écosystèmes.
- 6.9 Formuler, examiner et mettre en œuvre un cadre réglementaire, des codes de conduite et d'autres instruments destinés à éviter l'utilisation des écosystèmes au-delà de leurs limites.

Principe 7: L'approche par écosystème ne devrait être appliquée que selon les échelles appropriées.

Explication :

L'approche devrait être délimitée par des échelles spatiales et temporelles en rapport avec les objectifs. Les limites à imposer à la gestion seront définies fonctionnellement par les utilisateurs, les gestionnaires, les scientifiques et la population locale et autochtone. Au besoin, on favorisera les relations entre régions. L'approche par écosystème repose sur la nature hiérarchique de la diversité biologique, caractérisée par l'interaction et l'intégration des gènes, des espèces et des écosystèmes.

Annotations à l'explication :

Les forces motrices des écosystèmes, y compris celles qui sont dues aux activités humaines, varient dans l'espace et dans le temps, nécessitant une gestion à plus d'une échelle pour répondre aux objectifs de gestion. A cet égard, il convient de noter que :

- Les écosystèmes sont composés d'éléments et de processus biotiques et abiotiques qui fonctionnent à une diversité d'échelles spatiales et temporelles, à l'intérieur d'un ensemble hiérarchique.
- La dynamique des systèmes sociaux et économiques humains varie également à une diversité d'échelles spatiales, temporelles et qualitatives.
- La façon dont les éléments sont perçus dans l'espace dépend en partie de l'échelle de l'observation. A une échelle donnée, les individus d'une espèce peuvent paraître répartis de façon relativement régulière et continue; à une autre, la distribution peut être discontinue. Il en est de même avec le temps; par exemple, à une échelle (mensuelle, annuelle) un élément ou processus peut paraître prévisible; à une autre échelle, plus longue ou plus courte, la dynamique temporelle peut être imprévisible.
- Les processus de gestion et les institutions devraient être conçus de façon à correspondre aux échelles des aspects de l'écosystème géré. Par ailleurs, étant donné que les éléments constitutifs et les processus des écosystèmes sont reliés à travers des échelles à la fois temporelles et spatiales, il est peut-être encore plus important que les interventions de gestion soient planifiées de façon à transcender ces échelles
- Au cas où les échelles ne seraient pas prises en compte, il pourrait en résulter que les échelles spatiales et temporelles de la gestion ne correspondraient pas à celle de l'écosystème géré. Par exemple, les responsables de la politique et de la planification sont, parfois, contraints d'envisager des échéances plus courtes que celles des principaux processus des écosystèmes. En sens inverse, l'inertie bureaucratique peut retarder les interventions de gestion rapide requises pour s'attaquer à l'évolution rapide d'une condition environnementale. Il en est de même pour les discordances spatiales qui sont également courantes, lorsque, par exemple, les limites administratives et celles des propriétés des écosystèmes ou d'activités humaines connexes qu'elles sont sensées réglementer ne coïncident pas.

Directives opérationnelles

- 7.1 Une capacité accrue est nécessaire pour analyser et comprendre les échelles temporelles et spatiales auxquelles les processus des écosystèmes fonctionnent ainsi que l'effet des actions de gestion sur ces processus et la fourniture par les écosystèmes de biens et de services. L'identification des configurations spatiales et des lacunes de correspondance devrait être incluse dans cette analyse.
- 7.2 Les discordances fonctionnelles dans l'administration et la gestion des ressources naturelles devraient être évitées en alignant l'échelle de l'action institutionnelle plus étroitement avec les échelles spatiales et temporelles des processus de la zone gérée.
- 7.3 Etant donné que les éléments constitutifs et les processus des écosystèmes sont reliés à travers les échelles temporelles et spatiales, il importe de planifier des interventions de gestion qui transcendent ces échelles. L'élaboration d'un ensemble hiérarchique d'échelles spatiales pourrait s'avérer appropriée dans certaines circonstances.
- 7.4 La gestion de vastes zones spatiales telles que les bassins hydrographiques et les grandes zones marines demande parfois la mise en place de nouveaux mécanismes institutionnels pour engager les intervenants sur toutes les limites administratives et à différents niveaux d'administration.
- 7.5 Il importe d'accorder une attention particulière aux échelles spatiales et temporelles lors de la conception de travaux d'évaluation et de suivi.
- 7.6 Les notions de gérance, d'égalité intergénérationnelle et de rendement durable doivent être appliquées aux considérations relatives aux échelles temporelles.
- 7.7 Une collaboration au niveau régional est nécessaire pour traiter les changements à grande échelle.

Principe 8: Compte tenu des échelles temporelles et des décalages variables qui caractérisent les processus écologiques, la gestion des écosystèmes doit se fixer des objectifs à long terme.

Explication :

Les processus des écosystèmes sont caractérisés par des échelles temporelles variables et par des décalages dans le temps. Ceci va naturellement à l'encontre de la tendance humaine à privilégier les avantages à court terme et à préférer le profit immédiat aux avantages futurs.

Annotations à l'explication :

Dans la formulation des plans de gestion, il faut expressément prendre en considération le temps, et en particulier les processus à plus longue échelle et leur planification, car ceux-ci sont souvent négligés. A cet égard, il convient de noter que :

- Les tendances à long terme sont en général plus difficiles à détecter que les tendances à court terme, notamment dans les systèmes complexes.
- Les dispositifs de gestion ont tendance à opérer à des échelles relativement courtes, souvent bien plus courtes que les échelles temporelles de l'évolution des processus écologiques.
- Lorsqu'il existe un décalage entre les actions de gestion et leurs résultats, il est difficile de prendre des décisions de gestion avisées.
- Les processus écologiques à long terme, qui sont parfois très importants, sont souvent susceptibles de ne pas être bien pris en compte dans les dispositifs de gestion, à moins que ces derniers ne soient expressément et soigneusement conçus pour aborder les questions à long terme.

La connaissance des processus à long terme est importante, car ce sont les processus spatiaux de grande envergure qui caractérisent et déterminent les propriétés de l'ensemble de l'écosystème.

Directives opérationnelles

- 8.1 Les processus de gestion évolutive devraient comprendre la formulation d'optiques, de plans et d'objectifs à long terme qui tiennent compte de l'équité intergénérationnelle tout en prenant en compte les besoins immédiats et critiques (par ex. faim, pauvreté, logement).
- 8.2 La gestion évolutive devrait prendre en compte les compromis entre les bénéfices à court terme et les objectifs à long terme dans les processus de prise de décision.
- 8.3 La gestion évolutive devrait tenir compte des décalages entre les actions de gestion et leurs résultats.
- 8.4 Les dispositifs de suivi devraient être conçus de façon à prendre en compte l'échelle temporelle du changement dans les variables écologiques sélectionnées pour assurer le suivi.
- 8.5 Il importe de renforcer la capacité d'assurer le suivi et de détecter à long terme les variations à basse fréquence de la structure et du fonctionnement d'un écosystème.
- 8.6 La mise en œuvre de la gestion à long terme exige des institutions stables, des cadres juridiques et politiques, des programmes de suivi et des programmes de vulgarisation et de sensibilisation.

Principe 9: La gestion doit admettre que le changement est inévitable.

Explication :

Les écosystèmes changent, y compris la composition des espèces et des effectifs des populations; la gestion doit donc s'adapter aux changements. En dehors de leur dynamique interne de changement, les écosystèmes sont soumis à une conjonction d'incertitudes et de " surprises " potentielles dans les domaines humain, biologique et environnemental. Les acteurs habituels de perturbation peuvent revêtir de l'importance pour la structure et le fonctionnement de l'écosystème et nécessiter des mesures de préservation ou de restauration. L'approche par écosystème doit recourir à une gestion souple, pour anticiper ces changements et ces événements, et s'y adapter, et éviter donc toutes décisions qui excluraient certaines options; parallèlement, cependant, des mesures d'atténuation des conséquences devraient être envisagées aux fins d'adaptation aux changements à long terme tels que la modification du climat.

Annotations à l'explication :

Les changements dans les écosystèmes sont naturels et inévitables; par conséquent, les objectifs de gestion ne devraient pas être interprétés en tant que produits fixes, mais plutôt comme la préservation de processus écologiques naturels. A cet égard, il convient de noter que :

- Les écosystèmes changent sans cesse en réaction à des processus naturels. Ces changements comprennent des mouvements dans la composition des espèces, l'abondance des populations et les caractéristiques physiques.
- Ces changements ne sont pas nécessairement constants; ils sont variables, dynamiques et, en général, difficiles à prévoir à tout moment précis.
- Il est donc difficile de sélectionner un résultat approprié ou un état futur d'un écosystème, en tant qu'objectif de gestion statique. Au contraire, en considérant ceci et le Principe 8, la gestion devrait se concentrer sur la préservation des processus naturels qui entraînent ces changements.
- Cette orientation sur les processus naturels demande une approche de gestion qui soit souple et évolutive, à la fois en réponse à des changements de conditions et pour tenir compte des nouvelles connaissances et compréhensions. La gestion évolutive devrait engendrer de nouvelles connaissances et réduire les incertitudes, et permettre par là au gestionnaire d'anticiper et de pourvoir aux changements.
- La gestion des écosystèmes doit donc impliquer un processus de diffusion du savoir qui aidera l'adoption de méthodes et de pratiques propres à améliorer la gestion et le suivi de ces écosystèmes.

Directives opérationnelles

- 9.1 Une gestion évolutive est nécessaire pour répondre aux conditions sociales et écologiques en évolution et pour permettre aux plans et actions de gestion d'évoluer à la lumière de l'expérience.
- 9.2 Les gestionnaires des ressources naturelles doivent reconnaître que le changement, qu'il soit naturel ou causé par les activités humaines, est inévitable et en tenir compte dans leurs plans de gestion.
- 9.3 La gestion évolutive devrait être encouragée lorsqu'il existe un risque de dégradation ou de perte d'habitats, car elle peut faciliter les interventions rapides en réponse au changement.
- 9.4 Les programmes de suivi socio-économiques et écologiques font partie intégrante de la gestion évolutive et ne devraient donc pas être élaborés en dehors des buts et objectifs des activités de gestion.
- 9.5 La gestion évolutive doit identifier et prendre en compte les risques et les incertitudes.
- 9.6 Lorsque les changements s'étendent au-delà des frontières nationales, il sera peut-être nécessaire d'ajuster l'échelle de la gestion évolutive.
- 9.7 Alors que les écosystèmes sont par nature dynamiques et résilients, des mesures d'adaptation et d'atténuation spéciales sont nécessaires lorsque les écosystèmes sont poussés au-delà de leurs limites de variation naturelle. Des efforts de renforcement des capacités sont nécessaires pour aborder les zones hautement vulnérables telles que les petits états insulaires et les zones côtières.
- 9.8 Des efforts de renforcement des capacités sont requis en ce qui concerne les zones hautement vulnérables telles que les petits Etats insulaires et les zones côtières.
- 9.9 Les savoirs et pratiques traditionnels devraient être utilisés pour aider à améliorer la détection et la compréhension du changement écologique et mettre en place des mesures adaptatives appropriées.
- 9.10 La gestion évolutive devrait reconnaître la capacité de résilience des écosystèmes en réponse aux perturbations naturelles, et devrait avoir pour but de préserver ou de restaurer cette capacité, de façon à réduire le risque de conséquences sociales et économiques négatives liées à la variabilité naturelle des écosystèmes.
- 9.11 Des mesures devraient être prises pour sensibiliser le public au fait que les changements écologiques sont des phénomènes naturels, et pour développer le soutien et les capacités de gestion évolutive.

Principe 10: L'approche par écosystème devrait rechercher l'équilibre approprié entre la conservation et l'utilisation de la diversité biologique.

Explication :

La diversité biologique est importante en elle-même mais aussi à cause du rôle clé qu'elle joue en soutenant l'écosystème et en rendant d'autres services dont nous sommes tous tributaires en fin de compte. On a déjà eu une tendance dans le passé à gérer les éléments constitutifs de la diversité biologique comme étant soit protégés soit non protégés. Il faut passer à une perspective plus souple, où la conservation et l'utilisation sont comprises en fonction du contexte et où l'on peut appliquer en les dosant toute la panoplie des mesures, qu'il s'agisse de protection stricte ou d'écosystèmes façonnés par l'homme.

Annotations à l'explication :

Les ressources biologiques jouent un rôle important en fournissant les biens et les services assurés par les écosystèmes, dont les êtres humains sont tous tributaires en fin de compte. A cet égard, il convient de noter que :

- L'approche par écosystème est conçue de façon à soutenir la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage équitable des avantages découlant de son utilisation.
- L'utilisation durable et la gestion dépendent également de la réalisation des objectifs de conservation.
- La gestion pour la conservation et la gestion pour l'utilisation durable ne sont pas fondamentalement incompatibles et peuvent être intégrées.
- Cette intégration peut se faire à diverses échelles et par divers moyens qui comprennent à la fois la séparation spatiale et temporelle dans l'ensemble du paysage et l'intégration à l'intérieur d'un site.

Directives opérationnelles

- 10.1 Elaborer des dispositifs et pratiques intégrés des ressources naturelles aux fins d'assurer l'équilibre approprié entre, et l'intégration de, la conservation et de l'utilisation de la diversité biologique, en tenant compte des avantages à long et à court terme, directs et indirects, de la protection et de l'utilisation durable, ainsi que de l'échelle de gestion.
 - 10.2 Elaborer des mesures politiques, juridiques, institutionnelles et économiques favorisant l'équilibre approprié et l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable des éléments constitutifs des écosystèmes à déterminer.
 - 10.3 Promouvoir la planification participative intégrée, en veillant à ce que toute la diversité possible de valeurs et d'options d'utilisation soit prise en considération et évaluée.
 - 10.4 Rechercher des mécanismes novateurs et développer des instruments propres à réaliser un équilibre adapté au problème en question et aux circonstances locales.
 - 10.5 Gérer les zones et les paysages de façon à optimiser les biens et les services découlant des écosystèmes pour répondre aux besoins humains, la gestion de la conservation et la qualité de l'environnement.
 - 10.6 Déterminer et définir des objectifs d'utilisation durable propres à orienter la politique, la gestion et la planification, avec une large participation des intéressés.
- Identifier des solutions qui réduisent la pression sectorielle sur les ressources existantes.

Principe 11: L'approche par écosystème devrait considérer toutes les formes d'information pertinentes, y compris l'information scientifique et autochtone, de même que les connaissances, les innovations et les pratiques locales.

Explication :

Quelle que soit son origine, l'information est indispensable pour établir des stratégies efficaces de gestion des écosystèmes. Il est souhaitable de mieux connaître les fonctions des écosystèmes et les incidences de l'action humaine. Tous les renseignements pertinents en provenance d'une région concernée devraient être communiqués à tous les intervenants et à tous les acteurs, en tenant compte, entre autres, des décisions à prendre en vertu de l'article 8 j) de la Convention sur la diversité biologique. Les hypothèses sous-tendant les décisions en matière de gestion devraient être explicites et confrontées aux connaissances disponibles et aux vues des intéressés.

Annotations à l'explication :

Les écosystèmes peuvent être considérés à différentes échelles et à partir de perspectives différentes, chacune produisant des renseignements et des aperçus particuliers. Une bonne gestion devrait donc considérer toute l'information pertinente. A cet égard, il convient de noter que :

- L'approche par écosystème est conçue pour répondre à une diversité de valeurs et de buts connexes, et l'information et les optiques des communautés qui détiennent ces valeurs sont donc importantes pour la conception et la mise en œuvre de la gestion.
- Il n'existe aucun niveau d'organisation unique auquel on peut comprendre et optimiser la gestion du fonctionnement des écosystèmes. Différentes sources d'information s'adressent à des questions à différents niveaux, fournissant des optiques complémentaires pour soutenir la gestion intégrée.

Directives opérationnelles

- 11.1 Les informations pertinentes devraient être partagées avec d'autres intervenants et acteurs, et l'information scientifique et technique devrait être mise à disposition de façon accessible (les savoirs autochtones et locaux devraient être traités en respectant pleinement les dispositions de l'article 8 j) et les décisions connexes de la CDB).
- 11.2 Les hypothèses qui sous-tendent les décisions de gestion proposées devraient être explicites et fondées sur les meilleurs compétences techniques disponibles, examiner de façon explicite les scénarios de changement futur et inclure les connaissances et les vues des intéressés.
- 11.3 Des mécanismes adéquats devraient être mis en place pour documenter et rendre plus disponible l'information provenant de toutes les disciplines pertinentes (y compris les sciences naturelles et sociales) et de systèmes de connaissances pertinents, notamment ceux qui sont fondés sur les pratiques locales et traditionnelles. Cette directive devrait être appliquée conformément à toute décision qui sera prise en vertu de l'article 8 j) de la CDB.
- 11.4 Les implications, pour la gestion des écosystèmes, des différentes optiques à l'échelon mondial, fondées sur des systèmes de connaissances différents, devraient être évaluées.
- 11.5 Une bonne gestion repose sur l'amélioration des informations et des connaissances scientifiques sur les écosystèmes, par la promotion, la mise en œuvre et l'application des recherches et par l'intégration de telles informations dans la prise de décision.

Principe 12: L'approche par écosystème devrait impliquer tous les secteurs sociaux et toutes les disciplines scientifiques.

Explication :

La plupart des problèmes de gestion de la diversité biologiques sont complexes, impliquent nombre d'interactions, des effets secondaires et des conséquences; il faut donc faire appel à l'expertise nécessaire et réunir toutes les parties intéressées sur les plans local, national, régional, international, selon le besoin.

Annotations à l'explication :

Etant donné la complexité de la gestion des écosystèmes pour l'utilisation durable et la conservation, celle-ci demande l'intégration des activités et actions de nombreux intervenants différents. A cet égard, il convient de noter que :

- Les activités de tous les secteurs influent sur la diversité biologique et peuvent soit contribuer soit être contraires aux objectifs de la Convention.
- En raison de sa nature complexe et de l'importance des impacts humains, la gestion de la diversité biologique exige tout un éventail de compétences scientifiques et de gestion, y compris celles de secteurs qui ne sont pas habituellement impliqués dans la conservation ou la gestion de la diversité biologique.

L'approche par écosystème devrait donc fournir un cadre pour encourager une plus grande participation de tous les intervenants pertinents et de l'expertise technique à la planification et à la mise en œuvre d'actions coordonnées.

Directives opérationnelles

- 12.1 La gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes appelle une communication et une coopération accrues, i) entre les intervenants, ii) à divers niveaux de gouvernement (national, provincial, local), et iii) entre les gouvernements, la société civile et les intéressés du secteur privé.
- 12.2 Il faudrait encourager l'incorporation plus poussée de l'approche par écosystème comme faisant partie intégrante de la planification dans, entre autres, l'agriculture, les pêches, la foresterie et d'autres secteurs de gestion des ressources naturelles ayant une influence potentielle sur la diversité biologique et le fonctionnement des écosystèmes, suivant l'exemple du Code de conduite pour la pêche responsable, la gestion durable des forêts ou d'autres. Les secteurs autres que ceux de production primaire peuvent également avoir des effets majeurs mais sont souvent moins reconnus à cet égard. Ceux-ci comprennent des secteurs tels que le secteur judiciaire qui influe sur l'administration, ainsi que les secteurs de l'énergie et du transport, qui gèrent ou agissent directement ou indirectement sur les ressources.
- 12.3 Il conviendrait d'établir des procédures et des mécanismes propres à assurer la participation effective de tous les intervenants et acteurs pertinents au cours des processus de consultation, de prise de décision sur les buts et les actions de gestion et, le cas échéant, dans la mise en œuvre de l'approche par écosystème.
- 12.4 L'application effective de l'approche par écosystème pourrait nécessiter la participation d'une expertise professionnelle et scientifique multidisciplinaire, y compris des disciplines telles que les sciences économiques, sociales et naturelles.
- 12.5 Lors de l'évaluation des coûts et des avantages de la conservation, préservation, utilisation et restauration des écosystèmes, les intérêts des secteurs pertinents devraient être pris en compte pour le partage équitable des avantages conformément à la loi nationale.

Annexe I

Directives opérationnelles pour la mise en oeuvre de l'approche par écosystème²

Pour l'application des 12 principes de l'approche par écosystème, on propose les cinq points suivants comme directives pratiques.

1. Se concentrer sur les fonctions de la diversité biologique dans les écosystèmes

Les nombreux éléments de la diversité biologique contrôlent le stockage et la circulation de l'énergie, de l'eau et des nutriments à l'intérieur des écosystèmes, et permettent de résister aux perturbations les plus importantes. Une meilleure connaissance des fonctions des écosystèmes et du rôle des éléments constitutifs de la diversité biologique dans les écosystèmes est donc nécessaire, surtout pour comprendre i) la résilience des écosystèmes et les effets d'une perte de diversité biologique (au niveau des espèces et au niveau génétique) et de la fragmentation de l'habitat, ii) les causes sous-jacentes de la perte de la diversité biologique, et iii) les facteurs de la diversité biologique locale déterminant les décisions en matière de gestion. La diversité biologique fonctionnelle dans les écosystèmes est à la source de nombreux produits et services importants sur le plan économique et social. Il est nécessaire de multiplier les efforts pour développer nos connaissances sur la diversité biologique fonctionnelle, mais la gestion d'écosystème doit se faire, même en l'absence de ces connaissances. L'approche par écosystème peut faciliter le travail pratique des gestionnaires d'écosystèmes (qu'il s'agisse de communautés locales ou de planificateurs nationaux).

2. Favoriser le partage des avantages

Les avantages qui découlent des divers services fournis par la diversité biologique au niveau de l'écosystème forment la base de la sécurité et de la durabilité environnementale humaine. L'approche par écosystème cherche à assurer le maintien ou le rétablissement de ces fonctions. Les avantages découlant de ces services doivent être partagés, en particulier, avec les intervenants responsables de leur production et de leur gestion. Ceci exige, entre autres: le renforcement des capacités, surtout au niveau des communautés locales qui gèrent la diversité biologique de certains écosystèmes; une bonne évaluation des produits et services des écosystèmes, l'élimination des incitations à effet paradoxal qui dévalorisent les produits et services des écosystèmes, et, conformément aux dispositions de la Convention, l'introduction selon le besoin d'incitations locales à l'appui des pratiques de saine gestion.

2. Section C de décision V/6

3. Recourir à des pratiques de gestion souples

Les processus et les fonctions des écosystèmes sont complexes et variables. L'incertitude qu'elles dégagent est encore accrue par l'interaction avec les construits sociaux qu'il est nécessaire de mieux comprendre. La gestion des écosystèmes doit donc comporter un processus d'apprentissage, qui aide à adapter les méthodes et les pratiques aux modes de gestion et de surveillance de ces systèmes. Les programmes de mise en oeuvre devraient être conçus pour s'adapter à l'imprévu, plutôt que de s'appuyer sur des certitudes immuables. La gestion des écosystèmes doit reconnaître la diversité des facteurs sociaux et culturels qui influencent l'utilisation des ressources naturelles. Des décisions inflexibles et à long terme risquent de s'avérer inadéquates voire destructrices. La gestion des écosystèmes doit être regardée comme une expérience à long terme qui avance en tablant sur les résultats qu'elle obtient. Cet "apprentissage sur le tas" sera aussi une source importante d'information pour apprendre à mieux contrôler et à mieux évaluer la réussite dans la réalisation des objectifs fixés. A cet égard, il conviendrait que les Parties se dotent de moyens de contrôle ou renforcent ceux dont elles disposent.

4. Réaliser les actions de gestion à une échelle appropriée au problème à résoudre, en décentralisant le plus possible l'initiative vers la base

Comme on l'a signalé à la section A ci-dessus, un écosystème est une unité dynamique qui peut opérer à quelque échelle que ce soit, selon le problème à traiter. C'est cette considération qui devrait déterminer le niveau approprié pour les décisions et les interventions de gestion. Il arrivera fréquemment que cette approche entraîne la décentralisation jusqu'au niveau des communautés. Pour être efficace, la décentralisation suppose une habilitation adéquate, ce qui implique que les parties intéressées aient l'occasion d'exercer leur responsabilité et la capacité d'intervenir de façon appropriée : elle doit donc pouvoir s'appuyer sur un cadre législatif et une planification politique favorables. Lorsque les ressources en cause sont de propriété publique, les décisions et les interventions de gestion devront être à une échelle qui permette de couvrir les effets des pratiques de tous les intervenants. Il faudra des institutions appropriées pour ce type de prise de décision et, au besoin, pour le règlement des différends. Certaines questions et certains problèmes pourront même exiger une intervention à un niveau encore supérieur, qu'il s'agisse, par exemple, de coopération transfrontalière ou de coopération à des niveaux mondiaux.

5. Permettre la coopération intersectorielle

A titre de cadre d'action fondamental adopté en vertu de la Convention, l'approche par écosystème devrait être pleinement prise en compte dans l'élaboration et l'examen des stratégies et des plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Il est également nécessaire d'intégrer l'approche par écosystème à l'agriculture, aux pêches, à la foresterie et aux autres systèmes de production qui ont une incidence sur la diversité biologique. La gestion des ressources naturelles, for selon l'approche par écosystème, requiert une communication et une coopération intersectorielles accrues à tous les niveaux (ministères gouvernementaux, agences de gestion, etc.). La chose peut être encouragée, par exemple par la création d'entités interministérielles au sein du Gouvernement ou par la mise sur pied de réseaux pour mettre en commun l'information et l'expérience.

Annexe II³

A. Orientations additionnelles sur la mise en œuvre des principes de l'approche par écosystème

1. L'approche par écosystème est une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. Ainsi, l'application d'une telle approche aidera à assurer l'équilibre entre les trois objectifs de la Convention que sont la conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. En outre, l'approche par écosystème a été reconnue par le Sommet mondial pour le développement durable comme instrument important pour accroître le développement durable et l'atténuation de la pauvreté.
2. L'approche par écosystème repose sur l'application de méthodes scientifiques appropriées aux divers niveaux d'organisation biologique, qui incluent les processus, les fonctions et les interactions essentiels entre les organismes et leur environnement. Elle reconnaît que les êtres humains, avec leur diversité culturelle, font partie intégrante des écosystèmes.
3. L'approche par écosystème fournit un cadre intégrant pour la mise en œuvre des objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Cette approche incorpore trois considérations importantes :
 - a) La gestion des éléments vivants est abordée à côté des éléments économiques et sociaux au niveau d'organisation de l'écosystème et non simplement comme le moteur de la gestion des espèces et des habitats;
 - b) Afin que la gestion équitable des terres, des eaux et des ressources vivantes soit durable, celle-ci doit être intégrée et opérer dans les limites naturelles, et utiliser le fonctionnement naturel des écosystèmes;
 - c) La gestion des écosystèmes est un processus social. Il importe de s'assurer qu'un grand nombre de communautés intéressées y participent, en élaborant des structures et des processus de prise de décision et de gestion.
4. L'approche par écosystème constitue un cadre méthodologique de soutien à la prise de décision en matière de formulation de politiques et de planification, au sein duquel les acteurs de la mise en œuvre de la Convention peuvent élaborer des approches plus spécifiques, adaptées à leurs circonstances particulières. En tant qu'instrument, elle contribue à la

3. Sections A et B de décision VII/11, numérotage des paragraphes est tel quel l'originale.

mise en œuvre de diverses questions abordées au titre de la Convention, y compris les aires protégées et les réseaux écologiques⁴. Il n'existe aucune méthode unique de procéder à une gestion des terres, des eaux et des ressources vivantes qui soit fondée sur l'approche par écosystème. Les principes sous-jacents peuvent s'appliquer de façon souple pour permettre d'aborder les questions de gestion dans des contextes sociaux différents. Certains secteurs et gouvernements ont déjà élaboré des séries de directives qui sont partiellement compatibles, complémentaires ou même équivalentes à l'approche par écosystème (par ex. : le Code de conduite pour une pêche responsable, les directives pour une gestion durable des forêts, la gestion évolutive des forêts).

5. Il existe différentes options de mise en œuvre de l'approche par écosystème. L'une d'entre elles concerne l'incorporation des principes dans la conception et la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux et de stratégies régionales sur la diversité biologique. D'autres comprennent l'incorporation des principes de l'approche par écosystème dans les instruments politiques, son intégration aux processus de planification et aux plans sectoriels (par ex. forêts, pêches, agriculture). En outre, il importe d'encourager les Parties et les divers organes de la Convention sur la diversité biologique à s'employer à créer des synergies entre l'approche par écosystème et les différents programmes de travail de la Convention sur la diversité biologique, et à promouvoir les liens avec d'autres initiatives internationales. Afin de mettre en œuvre l'approche par écosystème, les pays devraient incorporer ses principes ou identifier des directives préexistantes, compatibles ou équivalentes, dans les systèmes institutionnels, juridiques et budgétaires appropriés. Les travaux des organes de la Convention et d'autres organisations pertinentes devraient être axés sur le soutien des efforts locaux et régionaux, comme contribution aux Objectifs de développement pour le Millénaire.
6. Il convient de souligner que, dans l'application de l'approche par écosystème, il faut considérer tous ses principes de façon globale, en accordant une importance appropriée à chacun en fonction des circonstances locales
7. En dépit de la nécessité d'une conception de mise en œuvre adaptée aux circonstances particulières des problèmes pertinents, les possibilités de partage d'expériences et des compétences techniques entre les écosystèmes et les pays sont considérables. Le Centre d'échange, créé en vertu de l'article 18 de la Convention, devrait être le principal point de convergence pour faciliter cette coopération. Une compréhension solide et ample des principes, de leurs intentions et de leurs conséquences est une condition

4. Terme générique employé dans certains pays et régions pour désigner l'application de l'approche par écosystème qui intègre les aires protégées dans les paysages marins et terrestres plus vastes, en vue d'assurer efficacement la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

essentielle de leur application. Une stratégie de communication pour la promotion de l'approche par écosystème auprès de groupes cibles pertinents, à l'intérieur et à l'extérieur du secteur de conservation, peut constituer un outil utile.

8. Comme les gouvernements, la communauté des donateurs, tout en notant la valeur de l'approche par écosystème pour favoriser une meilleure gestion des écosystèmes, devrait également être encouragée à demeurer flexible dans la promotion de son application, en établissant des priorités et des décisions de financement, afin de permettre à d'autres optiques et à des capacités différentes de donner suite aux principes.
9. Après évaluation des expériences des Parties dans la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Parties relatives à l'approche par écosystème, il a été noté qu'alors que le texte des principes n'exprimait pas toujours de façon précise les concepts qu'ils incorporaient, les principes reflétaient néanmoins la signification de notions importantes. L'expérience des Parties n'a pas suggéré qu'il était nécessaire d'apporter des modifications aux décisions de la Conférence des Parties, mais simplement la nécessité de les élaborer plus avant et de fournir des avis supplémentaires afin de surmonter tout problème de clarté et d'interprétation.
10. Cela étant, le texte ci-dessous et le tableau 1 fournissent quelques suggestions d'approches pour la mise en œuvre de l'approche par écosystème et pour le soutien de sa mise en œuvre.

B. Notes explicatives supplémentaires sur les questions intersectorielles relatives aux directives opérationnelles

11. Les questions intersectorielles suivantes doivent être prises en compte dans l'application des directives opérationnelles de l'approche par écosystème :

Lancement de l'approche

12. Lors du lancement de l'approche par écosystème, la première tâche est de définir le problème à examiner et, pour ce faire, préciser l'ampleur du problème et la tâche à accomplir. La stratégie à suivre pour promouvoir l'approche par écosystème doit être clairement définie et des mesures de circonstance incorporées dans la stratégie pour parer aux imprévus. L'approche devrait normalement accorder autant de poids à tous les principes, mais dans certaines circonstances, il sera peut-être justifié de mettre davantage l'accent sur des principes particuliers. Une propriété collective de l'optique, de la stratégie et des paramètres de l'approche par

écosystème adaptée à la tâche doit être élaborée, communiquée et facilitée parmi les partenaires et les bailleurs de fonds. En outre, il importe, avant d'appliquer l'approche par écosystème, d'élaborer collectivement les buts, objectifs et cibles de l'opération.

Renforcement des capacités et volonté collégiale

13. Afin d'assurer la réussite de l'application de l'approche par écosystème, il importe de faire des recherches sur les ressources et le parrainage nécessaires à la tâche. Ceci peut se faire en renforçant les capacités et en encourageant la volonté collégiale.
14. La volonté collégiale peut se présenter sous forme de partenariats communautaires, de participation d'intervenants, de volonté politique et institutionnelle et d'engagement des donateurs et des bailleurs de fonds. La durée nécessaire de cette volonté collégiale est une importante considération; en effet, elle peut être requise durant la phase initiale, durant la phase d'évaluation ou durant la phase associée à la mise en œuvre des produits. Par exemple, l'approche par écosystème peut être compromise par la perte de l'engagement d'un ou plusieurs membres de la communauté, d'autres intervenants, des pouvoirs et des institutions politiques, ou des donateurs et des bailleurs de fonds.
15. Le renforcement des capacités est aussi une condition importante de la réussite de l'approche par écosystème, de même qu'un soutien financier adéquat, une infrastructure appropriée, l'accès à de bonnes compétences techniques et le partage du savoir et des expériences. En outre, il est utile de tirer profit des enseignements dégagés d'autres initiatives appliquant l'approche par écosystème. Ainsi, les technologies, y compris les outils de soutien aux décisions et les systèmes d'inventaire, qui ont été développées dans le cadre d'autres applications de l'approche par écosystème peuvent être transférées ou adaptées.

Information, recherche et développement

16. La collecte de données sur les ressources biophysiques, sociales et économiques constitue une importante composante de l'aboutissement fructueux de l'approche par écosystème. La recherche-développement est nécessaire pour cibler des lacunes stratégiques dans les connaissances qui sont importantes à la tâche en question et les connaissances découlant de la recherche, ainsi que les informations d'autres sources, doivent être intégrées et enveloppées en produits d'information (dont des systèmes d'appui à la prise de décision) qui permettent l'interprétation et facilitent leur usage dans l'application de l'approche par écosystème. Ces produits d'information sont nécessaires pour communiquer avec les intervenants, les responsables de la

planification, les gestionnaires et les fonctionnaires. Il faudrait songer à accroître l'accès des intervenants aux informations, car plus la prise de décision est transparente, fondée sur les informations disponibles, plus la propriété des décisions entre les partenaires, les parties prenantes et les bailleurs de fonds sera améliorée. Les priorités de recherche-développement sont susceptibles d'être plus claires une fois que l'approche par écosystème commencera à être appliquée et que les actions de mise en œuvre seront mises en place.

Suivi et examen

17. Le suivi et l'examen sont des éléments critiques de la mise en œuvre de l'approche par écosystème, car ils permettent le développement de capacités de gestion réceptives et évolutives. En outre, le suivi et l'examen sont utiles aux rapports sur la performance et les produits découlant de l'approche par écosystème. Les mesures suivantes devraient donc être prises : définition, élaboration et mise en œuvre d'indicateurs de performance; mise en œuvre de systèmes appropriés de suivi et d'audit pour soutenir l'établissement de rapports sur les indicateurs de performance; examens périodiques de ces indicateurs afin d'évaluer leur performance et de déterminer s'il est nécessaire d'appliquer une gestion évolutive; modification éventuelle des stratégies, pratiques et processus, suivant les résultats du suivi et de l'audit.

Bonne gouvernance

18. Une bonne gouvernance est essentielle pour mener à bien l'application de l'approche par écosystème. Cela suppose l'existence de politiques et d'institutions administratives solides, attentives aux besoins de la population. Des programmes de gestion et des pratiques viables et saines sont nécessaires pour soutenir ces politiques et ces institutions. La prise de décision devrait représenter les choix de société, être transparente, rendre compte à, et impliquer, la société. La responsabilité de la prise de décision doit être placée à un niveau approprié qui reflète la communauté d'intérêt. Par exemple, le gouvernement central pourrait être responsable de la planification et gestion stratégiques, le gouvernement local ou l'agence de gestion responsable des décisions opérationnelles, alors que les décisions relatives au partage des avantages pourraient être prises par une organisation collective.
19. Une bonne gouvernance à tous les niveaux est fondamentale à la réalisation de l'utilisation durable et de la conservation de la diversité biologique. Il importe d'incorporer l'approche par écosystème dans l'agriculture, les pêches, la foresterie et d'autres systèmes de production qui ont une incidence sur la diversité biologique. Selon l'approche par écosystème, la gestion des ressources naturelles nécessite une communication intersectorielle accrue ainsi que la coopération à divers niveaux (ministères, agences de gestion).

Annexe III⁴

ANALYSE DES RAPPORTS ENTRE LA GESTION DURABLE DES FORETS ET L'APPROCHE PAR ÉCOSYSTÈME, ET EXAMEN DE L'INTEGRATION DE L'APPROCHE PAR ÉCOSYSTÈME DANS LES PROGRAMMES DE TRAVAIL DE LA CONVENTION

A. *Gestion durable des forêts*

1. **Fondements théoriques de l'approche par écosystème par rapport à la gestion durable des forêts**

1. En 1992, la Déclaration de principes, non juridiquement contraignants mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), également dénommée " Principes de gestion forestière ", a défini un nouveau paradigme pour la gestion des forêts, sous forme d'un ensemble de 15 principes à l'appui de l'objectif global de contribution à la gestion, à la conservation et au développement durable des forêts et de leurs multiples fonctions et usages. A cet égard, le concept de gestion durable des forêts a anticipé l'approche par écosystème, bien que les deux concepts soient fondés sur le principe de durabilité. En particulier, la gestion durable des forêts incorpore les concepts de durabilité suivants : i) gérance; ii) environnement favorable; iii) flux continu de biens et de services sans saper la base de ressources; iv) préservation du fonctionnement et de la diversité biologique des écosystèmes; v) préservation des fonctions économiques, sociales et culturelles; vi) partage des avantages; et vii) participation des parties prenantes à la prise de décision.
2. La gestion durable des forêts peut être considérée comme un moyen d'appliquer l'approche par écosystème aux forêts. Bien que ce concept et l'approche par écosystème ne soient pas identiques, ils comportent de nombreux aspects communs. Les deux approches doivent être appliquées de manière intégrée; elles évoluent rapidement et possèdent un caractère non juridiquement contraignant, permettant la souplesse et l'expérimentation. La gestion durable des forêts et l'approche par écosystème forment toutes deux des cadres déterminants, dûment attentifs aux questions sociales, écologiques et de gérance, bien que la première ait été perfectionnée con-

4 Décision VII/11, Annex II, numérotage des paragraphes est tel quel l'originale.

sidérablement au cours de la dernière décennie pour devenir une méthode essentiellement pragmatique. L'approche par écosystème a besoin d'être élaborée davantage afin qu'elle puisse se traduire en bonnes pratiques opérationnelles dans une situation donnée. En ce qui concerne les défis, la gestion durable des forêts et l'approche par écosystème font toutes deux face à des questions complexes, telles que l'application de la loi, les droits fonciers et les droits des communautés autochtones et locales. A cet égard, la mise en œuvre des deux approches appelle une volonté politique, y compris celle des institutions et des communautés.

3. Le grand chevauchement qui existe entre les deux approches est encourageant, mais il demeure encore d'importantes possibilités d'échanges réciproques du savoir. Les enseignements tirés devraient circuler dans les deux sens. Des réunions au niveau des pays pour examiner les rapports entre la gestion durable des forêts et l'approche par écosystème seraient utiles et devraient être recommandées par les Parties à la Convention. Ces réunions devraient mettre l'accent sur les possibilités d'échanges réciproques du savoir.
4. Comme cela est mentionné plus haut, la gestion durable des forêts est une méthode relativement plus évoluée que l'approche par écosystème, dans la mesure où il est plus perfectionné du point de vue opérationnel; à cette fin, il pourrait tirer parti de certains aspects de l'approche par écosystème. En particulier, il importe que l'approche par écosystème adopte des processus fondés sur des énoncés précis d'optiques, d'objectifs et de buts pour des régions ou des questions définies, afin d'être davantage axée sur les résultats. A ce jour, l'élaboration théorique de l'approche par écosystème a mis l'accent sur la description du contenu des principes. Il serait bénéfique de passer d'une approche déterminée par le contenu à une approche déterminée par les résultats. Les outils et les méthodes élaborés pour mettre en œuvre la gestion durable des forêts, qui sont examinés ci-dessous, pourraient s'avérer utiles dans d'autres secteurs de production, au fur et à mesure que ceux-ci explorent les moyens d'appliquer l'approche par écosystème.

2. Propositions pour l'intégration de l'approche par écosystème et de la gestion durable des forêts

5. Bien que l'approche par écosystème et la gestion durable des forêts soient des concepts qui se chevauchent de façon générale, on pourrait faire davantage pour assurer leur intégration. La gestion durable des forêts pourrait profiter de l'approche par écosystème du point de vue de l'intégration intersectorielle, qui lui fait largement défaut, reflétant des mandats juridiques limités principalement aux institutions du secteur forestier. Les mécanismes

de collaboration intersectorielle au sein de la gestion durable des forêts pourraient être renforcés. L'agroforesterie comprend les secteurs forestier et agricole mais les liens entre les deux (et d'autres secteurs tels que la gestion des eaux, le transport et la conservation) doivent être intensifiés.

6. Bien qu'il n'existe aucune échelle prédéfinie, l'approche par écosystème est applicable à de vastes zones (niveau paysage), alors que la gestion durable des forêts a traditionnellement mis l'accent sur les travaux au niveau d'unités de gestion, à des échelles spatiales typiquement petites. Bien que les Principes relatifs aux forêts n'indiquent pas que la gestion forestière devrait être intégrée à la gestion des sites voisins, et que des applications à plus grande échelle (ex. : initiatives de restauration des sites naturels et forêts modèles) aient été conçues lors de la précédente décennie, on pourrait mettre un plus grand accent sur la gestion durable des forêts dans un contexte spatial élargi, y compris les aires protégées, en prenant en compte les questions relatives à la conservation en général et en formant des liens avec des régimes d'occupation des sols ou des approches complémentaires comme l'exploitation des produits non ligneux, l'agriculture, la gestion des bassins versants et la restauration écologique.
7. Ce sont en effet des domaines où l'élaboration plus poussée de fondements théoriques est nécessaire à la fois dans la gestion durable des forêts et l'approche par écosystème. L'une et l'autre de ces approches devraient inclure explicitement le principe de durabilité. L'obligation de pérenniser les biens et les services fournis par les écosystèmes pour les générations futures devrait être explicitement déclarée. En outre, des travaux plus poussés sont nécessaires sur l'incorporation dans la gestion durable des forêts et dans l'approche par écosystème des questions relatives aux risques et menaces. Les changements climatiques créent des risques et des incertitudes dans tous les secteurs engagés dans la mise en œuvre de l'approche par écosystème. Parmi les préoccupations du secteur forestier figurent l'insécurité des régimes fonciers, l'incidence accrue des feux de forêts et la propagation de parasites et de maladies vers les latitudes plus élevées.
8. Comme il est mentionné dans la section précédente, l'approche par écosystème devrait adopter une approche plus pragmatique. A cette fin, les enseignements dégagés de la mise en œuvre de la gestion durable des forêts par l'application de critères et indicateurs seraient particulièrement utiles. En outre, les expériences de l'application de l'approche par écosystème par des projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial devraient être prises en considération.
9. Dans l'ensemble, les outils et approches élaborés pour mettre en œuvre la

gestion durable des forêts pourraient s'avérer utiles dans d'autres secteurs de production, au fur et à mesure qu'ils explorent les moyens de mettre en œuvre l'approche par écosystème. En effet, les processus d'élaboration et d'utilisation des critères et indicateurs pour une gestion durable des forêts (y compris les indicateurs au niveau local), de conception et de création de forêts modèles et de forêts de démonstration et d'élaboration de programmes forestiers nationaux, de plans concrets de gestion forestière, de systèmes de gestion de l'environnement et de codes de conduite et de pratiques, sont tous des outils avec une pertinence potentielle plus ample. Par exemple, les codes de pratiques concernant les régimes d'agriculture durable ne sont pas aussi avancés que ceux de la gestion durable des forêts. Les approches et les outils conçus pour la foresterie communautaire et la foresterie sociale, afin de garantir un engagement plus étendu des parties prenantes, offrent également un potentiel considérable d'application à d'autres secteurs.

10. En particulier, l'utilisation de critères et indicateurs est considérée comme un outil clé pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts et l'approche est appliquée au niveau national ainsi qu'à celui de l'unité de gestion forestière. Les critères et indicateurs peuvent être utilisés pour fixer des objectifs, évaluer les résultats de la gestion et l'efficacité des politiques, guider les systèmes de certification des forêts, et pour communiquer les progrès accomplis aux responsables politiques. A ce jour, bien que neuf processus régionaux et internationaux de définition et d'application de critères et d'indicateurs pour la gestion durable des forêts aient, dans l'ensemble, évolué indépendamment, 149 pays, représentant 95 pour cent du couvert forestier mondial, appliquent l'approche des critères et indicateurs. Les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts représentent une expression détaillée des éléments qui composent cet ensemble cohérent et comprennent de nombreux aspects semblables à l'approche par écosystème. Les critères et indicateurs peuvent être adaptés aux actions sur le terrain, comme le démontre l'élaboration, par l'OIBT, d'indicateurs locaux applicables au niveau de l'unité de gestion.
11. Les travaux relatifs aux indicateurs locaux constituent l'un des éléments les plus intéressants des critères et indicateurs. En effet, ces travaux contribuent à engager les intervenants à concevoir une optique et des objectifs à long terme pour des zones de gestion déterminées et à produire des indicateurs adaptés aux besoins locaux. Leur but est de fournir des données d'expérience utiles aux gestionnaires, plutôt que de remplir des conditions nationales de suivi et de rapports. Les dispositifs de suivi capables de fournir des données d'expérience sur le terrain et de vérifier la durabilité sont essentiels à la mise en œuvre de la gestion évolutive, concept de pre-

mier plan dans l'approche par écosystème. Ces dispositifs de suivi soutiennent le processus d'information en retour de la gestion et lui permettent d'évoluer avec le temps. Les forêts modèles et forêts de démonstration (voir les travaux de l'OIBT) fournissent de nouvelles possibilités de mettre à l'essai les concepts de gestion évolutive et de promouvoir leur application à une plus grande échelle.

12. Alors que les travaux portant sur les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts sont actuellement axés sur les aspects locaux et les unités de gestion, de récents efforts (voir les travaux de l'UICN) essaient de se concentrer sur les paysages. L'élaboration de critères et indicateurs au niveau du paysage devrait être poursuivie. Dans ce contexte, il est à noter que les Directives de l'OIBT pour la restauration, la gestion et la réhabilitation des forêts tropicales secondaires dégradées ont été élaborées dans le but d'orienter les responsables politiques en matière de restauration des forêts à cette échelle spatiale. L'évaluation, à l'aide de critères et d'indicateurs, peut servir à déterminer les flux de services spécifiques procurés par les écosystèmes (p. ex. : le captage de carbone dans les plantations).
13. A cet égard, les possibilités d'appliquer les critères et indicateurs forestiers à l'approche par écosystème sont élevées, notamment dans les régions où les forêts font partie intégrante de la base de ressource utilisée. Dans un récent effort visant à faire état des connaissances sur la contribution des critères et indicateurs pour une gestion durable des forêts, sept domaines thématiques ont été identifiés, dans lesquels l'élaboration de critères et indicateurs répond à des besoins de gestion particuliers; ces domaines s'appliquent aisément à un grand nombre de principes de l'approche par écosystème.⁵
14. La certification des forêts est une autre approche qui évolue rapidement et qui implique l'utilisation de critères et indicateurs comme principaux outils. A l'échelon mondial, environ 120 millions d'hectares de forêt ont été certifiés. La portée de la certification est plus limitée que celle de la gestion durable des forêts, car elle a tendance à se concentrer uniquement sur les forêts de production, à l'exclusion des aires protégées et de considérations au niveau du paysage, ainsi qu'il est mentionné plus haut. Toutefois, il existe un certain nombre de forêts certifiées dans les aires protégées et cer-

5. Conférence internationale sur la contribution des critères et indicateurs à la gestion durable des forêts et sur les moyens d'aller de l'avant. Guatemala City, 3-7 février 2003. Les domaines thématiques communs sont : 1) l'étendue des ressources forestières; 2) la diversité biologique; 3) la santé et la vitalité des forêts; 4) les fonctions productives des ressources forestières; 5) les fonctions protectrices des ressources forestières; 6) les fonctions socioéconomiques; 7) le cadre juridique, politique et institutionnel.

tains programmes de certification exigent, pour leur part, qu'une proportion des forêts gérées soient désignées en tant qu'aires protégées. Les possibilités de liens entre la certification des forêts et les aires protégées sont donc très élevées.⁶ Dans ce contexte, les programmes de certification pourraient bénéficier d'une réorientation dans le sens de l'approche par écosystème, qui a une portée plus ample.

15. Cela dit, il n'en reste pas moins que les programmes de certification ont trouvé une application limitée dans certains pays en développement, notamment dans les tropiques, où les conditions favorables à leur application font généralement défaut. En effet, il existe un certain nombre d'obstacles à la certification des forêts tropicales, tels que des capacités institutionnelles et techniques limitées et le faible développement des marchés de bois certifiés. Des efforts visant à surmonter ces obstacles pourraient devenir une priorité de l'approche par écosystème. Dans ce contexte, il convient de noter les travaux de l'OIBT visant à élaborer une approche modulée de certification des forêts.
16. En outre, et en rapport direct avec l'intégration de l'approche par écosystème et de la gestion durable des forêts, l'OIBT a élaboré des directives de politique forestière pour la gestion durable des forêts. Ces directives comprennent une série de principes et d'actions recommandées et se rapportent aux forêts tropicales naturelles et artificielles; à la conservation de la diversité biologique dans les forêts tropicales de production; à la gestion de la sécurité incendie dans les forêts tropicales; et à la restauration, la gestion et la remise en état des forêts tropicales secondaires dégradées. L'OIBT favorise également les sites et les bassins versants de démonstration.
17. Si la gestion durable des forêts examinait expressément des outils et des approches qui sont applicables aux autres secteurs, tels que les critères et indicateurs, la certification et les forêts modèles, il favoriserait les échanges réciproques et contribuerait à l'intégration intersectorielle. Le développement de mécanismes institutionnels destinés à rassembler des représentants des différents secteurs en vue d'une concertation continue représente un défi dans tous les pays. En outre, afin d'élargir la diffusion d'outils utiles, des réunions intersectorielles sur la gestion durable des forêts et l'approche par écosystème contribueraient à démystifier les concepts et à soutenir la reconnaissance mutuelle, permettant ainsi aux différents acteurs d'utiliser leur propre vocabulaire.

6. Certification of good forest management and its relationship to protected areas (Certification de bonne gestion forestière et son rapport avec les aires protégées). Etude de cas forestière de l'UICN, n° 2, avril 2003.

18. La FAO élabore activement des outils pertinents pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts et de l'approche par écosystème. La FAO et la Banque mondiale ont un programme d'appui destiné à faciliter la participation des intervenants à l'élaboration de programmes forestiers nationaux. Le partage accru des connaissances est au centre des travaux de la FAO. Le Code type de pratiques d'exploitation forestière de la FAO a conduit à l'élaboration de codes régionaux et de codes nationaux. La nature non juridiquement contraignante de ces codes est la clef d'une acceptation plus large. Il convient de noter en outre les codes de gestion intégrée des ravageurs, de gestion de la sécurité incendie et de gestion intégrée des bassins versants. En outre, la récente initiative de la FAO, " En quête d'excellence ", avec l'appel à la désignation de forêts bien gérées, a produit une excellente réaction. L'utilisation polyvalente, la participation des intéressés, de bons dispositifs d'information et de suivi, ainsi qu'une bonne gouvernance, sont tous des thèmes qui reviennent sans cesse dans le domaine de la gestion durable des forêts et qui constituent des questions essentielles pour l'approche par écosystème.
19. En résumé, afin d'harmoniser davantage la gestion durable des forêts et l'approche par écosystème, il est nécessaire que la première renforce l'intégration intersectorielle, qui peut être entreprise au moins en partie par l'application de ses outils dans d'autres secteurs. L'élaboration et l'application d'indicateurs de diversité biologique sont de nature à renforcer la contribution de la gestion durable des forêts à la préservation de la biodiversité. La gestion durable des forêts devrait également poursuivre l'élaboration de critères et indicateurs et de programmes de certification au niveau du paysage.
20. L'approche par écosystème devrait, pour sa part, tenir compte des enseignements tirés de l'application des outils et des approches de la gestion durable des forêts, tels que les critères et indicateurs et les forêts modèles et de démonstration dans ses efforts de réorientation vers une approche pragmatique. Les deux méthodes devraient en outre incorporer explicitement le principe de durabilité.

B. Intégration de l'approche par écosystème dans les secteurs et les biomes correspondant aux programmes de travail thématiques de la Convention

1. Introduction

21. Des progrès considérables ont été accomplis dans l'élaboration d'approches de caractère sectoriel incorporant de nombreux éléments de l'approche par écosystème. En particulier, des outils pertinents ont été élaborés dans les domaines de la foresterie, de la gestion des pêches et de la gestion des bassins versants, secteurs associés aux programmes de travail de la Convention sur la diversité biologique sur les forêts, les zones marines et côtières et les écosystèmes des eaux intérieures. Ces secteurs ont reconnu des principes qui sont conformes à l'approche par écosystème et s'emploient à élaborer des approches orientées vers des objectifs ou des buts comprenant la participation des intéressés, la gestion évolutive et des systèmes de suivi et de rétro-information. En outre, ces secteurs traitent de ressources qui ont tendance à être sous gestion collective ou publique plutôt que sous gestion privée. Cela pourrait faciliter la création et la mise en œuvre d'outils de caractère sectoriel. Les progrès accomplis jusqu'ici devraient être reconnus et l'élaboration plus poussée de l'approche par écosystème dans des secteurs particuliers encouragée.

2. Diversité biologique marine et côtière

22. Le Code de conduite pour la pêche responsable de 1995 comprend des principes qui anticipent un grand nombre des principes de l'approche par écosystème. En outre, on dénote une tendance vers l'approche par écosystème dans le secteur des pêches marines. Le Sommet mondial pour le développement durable s'est référé à la nécessité d'incorporer l'approche par écosystème dans la gestion de la pêche responsable, fixant à 2010 l'objectif de sa réalisation. La Déclaration de Reykjavik de 2001 a demandé des " directives de meilleures pratiques pour l'introduction de considérations écologiques dans la gestion des pêches ". Cela a conduit la FAO en 2003 à actualiser et réviser son Code de 1995 sous la forme d'un nouveau manuel intitulé " Gestion de la pêche : application de l'approche par écosystème à la pêche ". Le Fonds mondial pour la nature (WWF) a également élaboré un guide de gestion de la pêche par écosystème et contribué à lancer une initiative pour l'élaboration d'un programme de certification des pêches marines sous l'égide du Marine Stewardship Council. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a financé 15 grands projets d'écosystème marin (LME) associant plus de 100 pays. Les projets LME s'appuient sur l'approche par écosystème pour développer capacités et infrastructures dans

une gestion intégrée des ressources et de l'environnement marins et côtiers. Les aires marines et côtières protégées constituent une autre approche intersectorielle significative dans le contexte des zones marines et côtières. Un groupe spécial d'experts techniques de la CBD a élaboré des orientations détaillées et conformes à l'approche par écosystème sur ce sujet, qui ont été examinées par l'Organe subsidiaire à sa huitième session (recommandation VIII/3). Ces orientations reflètent l'esprit de l'approche par écosystème, et peuvent être consultées dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/8/INF/11. La logique actuelle souligne la nécessité d'associer la gestion intégrée des zones marines et côtières à un réseau central d'aires hautement protégées servant de référence et de police d'assurance. L'Organe subsidiaire a approuvé cette notion à sa huitième session, tout en faisant remarquer que l'équilibre entre les aires hautement protégées et les autres zones où l'exploitation est permise est un choix qui appartient aux pays individuels. Le concept de gestion intégrée des zones marines et côtières couvre à la fois les zones marines et des portions de terres côtières. Ces approches sont fondées sur les zones et sont expliquées par des ensembles détaillés de lignes directrices telles que celles qui ont été élaborées par la Convention de Ramsar et la FAO, et celles qui sont en cours d'élaboration dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Le PNUE tente actuellement de réunir la gestion des océans et la gestion des bassins hydrographiques dans le projet sur la gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières (GIBVZC) dans les petits Etats insulaires de la région des Caraïbes.

3. **Diversité biologique des eaux intérieures**

23. La conception de la gestion intégrée des bassins versants et de la gestion des bassins hydrographiques implique des approches multidisciplinaires de gestion des questions biophysiques, sociales et économiques qui influent sur les ressources hydriques et leurs utilisations, et, en tant que telle, est conforme à l'approche par écosystème. L'Initiative des bassins hydrographiques opère dans le cadre d'un plan de travail mixte de la Convention sur la diversité biologique, pour soutenir la mise en œuvre des décisions de la Convention relatives à la meilleure gestion des écosystèmes des eaux intérieures et de leur diversité biologique, leurs ressources hydriques et zones humides. En tant que principal partenaire de la Convention sur la diversité biologique dans la mise en œuvre des activités de la Convention sur les écosystèmes des eaux intérieures, la Convention de Ramsar a élaboré un ensemble d'outils, y compris des directives pratiques, pour la planification et la gestion intégrées des bassins hydrographiques et des zones côtières. En outre, la Convention de Ramsar a élaboré des lignes directrices pour l'Action mondiale sur les tourbières et l'affectation et la

gestion des eaux pour la préservation des fonctions écologiques des zones humides ⁷. Ces lignes directrices font le lien entre les fonctions écologiques, l'hydrologie, les besoins économiques et les interventions institutionnelles.

4. Diversité biologique agricole

24. Le programme de travail sur la diversité biologique agricole reconnaît l'approche par écosystème et aborde individuellement un nombre appréciable des douze principes. Il présente néanmoins un point faible potentiel du fait qu'il n'applique pas l'approche par écosystème de façon intégrée. En outre, le secteur agricole a fait moins de progrès dans l'élaboration d'outils pertinents que les autres secteurs. Cela reflète en partie le fait que l'agriculture est principalement pratiquée sur des terres privées. Les participants à la réunion d'experts ont suggéré que la question de l'intégration de l'approche par écosystème au secteur agricole soit examinée de façon exhaustive lors de la prochaine révision du programme de travail sur la diversité biologique agricole. On pourrait en outre envisager l'élaboration d'un addendum au programme de travail actuel sur l'utilisation de l'approche par écosystème.

25. Parmi les initiatives et les outils élaborés figurent, entre autres, les travaux de la FAO de codification des " bonnes pratiques agricoles " et l'élaboration d'un manuel sur la gestion intégrée des cultures pour la production et la protection des plantes (IPP), accompagné de directives précises pour diverses cultures. Un document d'information élaboré par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa cinquième réunion et portant sur l'application de l'approche par écosystème à la diversité biologique agricole (UNEP/CBD/COP/5/INF/11) a examiné les approches ou outils susceptibles de contribuer aux objectifs de l'approche par écosystème, en se concentrant particulièrement sur la gestion intégrée des ravageurs et sur la formation sur le terrain des exploitants. Une approche de gestion intégrée des ressources naturelles a été adoptée par l'ensemble de l'appareil du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI). La gestion intégrée des ressources naturelles a été théoriquement définie comme la gestion responsable et représentative des terres, eaux, forêts et ressources biologiques, y compris les gènes, nécessaire pour assurer une productivité agricole durable et pour éviter la dégradation éventuelle de cette productivité. Des recherches et le développement d'applications concernant la gestion évolutive, les échelles polyvalentes, les intervenants, et les résultats mesurables, sont en cours. Des programmes de certification tels que ceux qui ont trait à l'agriculture organique, évoluent dans des sens qui sont compatibles avec l'approche par écosystème.

7. La Turquie note que l'objet de la Convention de Ramsar n'est pas la gestion et l'attribution des ressources en eau.

5. Diversité biologique des terres arides et sub-humides

26. Le programme de travail sur les terres arides et sub-humides aborde clairement les douze principes de l'approche par écosystème de façon intégrée. L'interaction entre la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la lutte contre la désertification (CCD) représente une considération importante. Bien que la CCD n'utilise pas le terme " approche par écosystème ", elle adopte un grand nombre de ses principes, notamment ses aspects participatifs. Il se peut qu'il y ait des possibilités d'intégrer l'approche par écosystème à certaines initiatives particulières à la CCD, telles que les initiatives relatives à la résistance à la sécheresse et aux systèmes d'alerte précoce. Les considérations liées au développement de nouveaux moyens de subsistance, qui sont théoriquement semblables à l'approche par écosystème, sont essentielles aux travaux relatifs aux terres arides. Le maintien d'une perspective pluri-biomes est également important et les outils existants tels que la gestion intégrée des bassins hydrographiques sont, dans leur ensemble, applicables. L'une des principales raisons d'appliquer l'approche par écosystème est de supprimer les barrières sectorielles et institutionnelles.

La diversité biologique, c'est-à-dire la variété de la vie sur la Terre et les modèles naturels qu'elle forme, est de plus en plus menacée par les activités humaines. La gestion des ressources de biodiversité, afin de réaliser les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique, à savoir: la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, constitue un défi de taille pour l'humanité. Les processus qui lient écosystèmes et espèces sont complexes: une intervention effectuée dans un lieu géographique donné peut avoir des répercussions imprévues ailleurs, plusieurs années plus tard.

A cet égard, l'approche par écosystème propose une excellente stratégie de gestion intégrée des sols, des eaux et des ressources vivantes - une stratégie qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. L'approche par écosystème est le principal cadre d'action aux termes de la Convention; son application permettra de réaliser un certain équilibre entre les trois objectifs de la Convention.

L'approche par écosystème est fondée sur l'application de méthodologies scientifiques adéquates concentrées sur des paliers d'organisation biologique. Ces paliers couvrent les principales structures, processus, fonctions et interactions entre les organismes et leur environnement. En outre, l'approche par écosystème a le mérite de reconnaître que les populations humaines, dans leur diversité culturelle, sont une composante intégrante de nombreux écosystèmes. Cette approche joue un rôle fondamental quand il s'agit d'orienter l'action des différents programmes de travail de la Convention et de tisser des liens entre ces programmes. En définitive, tous les biomes, et donc tous les programmes de travail, sont liés entre eux à un degré ou un autre. Une action de gestion qui ne tienne pas compte de ces liens ne peut réussir pleinement.

Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Centre de commerce mondial
413 rue St. Jacques, bureau 800
Montréal, Québec, Canada H2Y 1N9
Téléphone: +1 (514) 288 2220
Télécopieur: +1 (514) 288 6588
Courriel: secretariat@biodiv.org
www.biodiv.org